

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt, le mercredi 03 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, en application des articles L 2121-7, L2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Alain PORQUET, Maire, à la salle des fêtes (afin que les mesures de prévention sanitaire soient respectées dans le contexte de l'épidémie COVID 19)

Etaient présents : BONNEVIALLE Marina, CARPENTIER Isabelle, CHEDEVILLE Sylvain, CLEMENT Christophe, ENEE Régine, HOUDUSSE Michel, IMPOSTI Jacky, LA MARTA BLASCO Laurence, LECOQ Teddy, LERENDU Justine, MAGIS Jean-Claude, NEUVILLE BOURDON Céline, PIARD Philippe, SIMON Estelle, STALLIN Nathalie

Absents: Arnaud CONTENTIN, Valérie GUEUDET, William HERFORT

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Claude MAGIS

Date de convocation : 27 mai 2020

INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

(n°10/2020)

Pour le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, à la demande du Maire, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal étant entendu que les crédits sont inscrits au budget principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (16 voix pour), avec effet au 4 juin 2020 de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et selon l'importance démographique, comme suit :

Population au 01 janvier 2020 : 1962

Taux : 51.60% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Pour les Adjointes

Le Maire rappelle qu'en application des articles L2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer d'un adjoint au minimum et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit cinq,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 et notamment la délibération fixant à cinq le nombre d'Adjointes au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux de ce jour portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire, étant entendu que les crédits sont inscrits au budget communal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour), le Conseil Municipal décide, avec effet au 04 juin 2020 de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire et selon l'importance démographique, comme suit :

Population au 01 janvier 2020 : 1962

- Pour les Adjoints suivants
 - Régine ENEE, Laurence LA MARTA BLASCO, Nathalie STALLIN Taux 15.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - Philippe PIARD taux 32.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - Michel HOUDUSSE taux 13.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Pour les Conseillers Municipaux missionnés

Mr Le Maire rappelle, qu'en application des dispositions de l'article L2123-24 du CGCT alinéa III, les Conseillers Municipaux auxquels Le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonctions spécifique, laquelle doit, toutefois, rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux Adjoints ayant reçu délégation. L'indemnité ne pouvant dépasser 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour), le Conseil Municipal décide, avec effet au 04 juin 2020 de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Conseillers Municipaux missionnés et selon l'importance démographique, comme suit :

Population au 01 janvier 2020 : 1962

- Pour les Conseillers Municipaux suivants
 - Isabelle CARPENTIER et Christophe CLEMENT 3.30 % chacun de l'indice brut terminal de la fonction publique

TABLEAU RECAPITULATIF

Enveloppe globale Maire et Adjoints : 5 857.43 €

Maire : **Alain PORQUET** 51.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique : 2 006.93 €

Adjointe à l'action sociale et vie communale : **Régine ENEE** 15.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique : 602.85 €
(par arrêté de délégation du 03 juin 2020)

Adjoint aux affaires financières, Urbanisme et travaux : **Philippe PIARD** 32.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique : 1 264.05 €
(par arrêté de délégation du 03 juin 2020)

Adjointe aux Affaires Scolaires et péri scolaires : **Laurence LA MARTA BLASCO** 15.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique : 602.85 €
(par arrêté de délégation du 03 juin 2020)

Adjoint à l'Enfance Jeunesse et Sports : **Michel HOUDUSSE** 13.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique : 505.62 €
(par arrêté de délégation du 03 juin 2020)

Adjointe aux Associations : **Nathalie STALLIN** 15.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique : 602.85 €
(par arrêté de délégation du 03 juin 2020)

Conseiller Municipal missionné Evènementiel : **Isabelle CARPENTIER** 3.30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique : 128.35 €

Conseiller Municipal missionné Ecologie cadre de vie : **Christophe CLEMENT** 3.30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique : 128.35 €

Total : 5 841.85 €

**CCAS – DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES ELUS ET MEMBRES
NOMMES**
(n°11/2020)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des articles L 123-6 et R 123-11 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il ne peut être inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour), le Conseil Municipal décide de fixer à 8 le nombre de membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre par le Maire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
(n°12/2020)

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit au CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste. La délibération du Conseil Municipal en date du 03 juin 2020 a décidé de fixer à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration. La liste des candidats suivante a été présentée par des Conseillers Municipaux :

- Régine ENEE
- Justine LERENDU
- Céline NEUVILLE BOURDON
- Marina BONNEVIALLE

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 16
- à déduire (bulletin blancs et nuls) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration par 15 voix pour :

- Régine ENEE
- Justine LERENDU
- Céline NEUVILLE BOURDON
- Marina BONNEVIALLE

COMMISSIONS MUNICIPALES

(n°13/2020)

Commission Finances

Philippe PIARD – Sylvain CHEDEVILLE – Justine LERENDU

Commission Urbanisme et Travaux

Philippe PIARD – Justine LERENDU – Teddy LECOQ – Isabelle CARPENTIER – Christophe CLEMENT – Jacky IMPOSTI

Commission Action Sociale adultes et séniors, cérémonies

Régine ENEE – Céline NEUVILLE BOURDON – Justine LERENDU – Marina BONNEVIALLE

Commission Associations

Nathalie STALLIN – Christophe CLEMENT – Céline NEUVILLE BOURDON

Commission Scolaire et péri scolaire

Laurence LA MARTA BLASCO – Marina BONNEVIALLE – Isabelle CARPENTIER – Céline NEUVILLE BOURDON

Commission Jeunesse et sports

Michel HOUDUSSE – Estelle SIMON – Isabelle CARPENTIER – Teddy LECOQ – Jacky IMPOSTI

Commission Communication

Jean-Claude MAGIS – Estelle SIMON

Commission Événementiel

Isabelle CARPENTIER – Jean-Claude MAGIS – Laurence LA MARTA BLASCO – Céline NEUVILLE BOURDON

Commission Ecologie et cadre de vie

Christophe CLEMENT – Nathalie STALLIN – Estelle SIMON

DELEGUES DES SYNDICATS

(n°14/2020)

SDEC ENERGIE : Nathalie STALLIN – Christophe CLEMENT

CNAS : Régine ENEE

CORRESPONDANT DEFENSE : Sylvain CHEDEVILLE

COLLEGE VILLEY DESMEZERET : Laurence LA MARTA BLASCO

CORRESPONDANT CRISE (Correspondant Réseaux Intempéries pour la Sécurité Electrique) ; Jean-Claude MAGIS

SIAEP ARGENCES CLOS MORANT

- Titulaires Régine ENEE – Jean-Claude MAGIS
- Suppléant Justine LERENDU

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

(n°/2020)

Reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal

IMPOTS : NOMINATION DES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

(n°16/2020)

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que, dans chaque commune, il est institué une commission communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son représentant et de 6 commissaires.

La liste proposée par le Conseil Municipal doit comporter 24 noms soit 12 pour les commissaires titulaires et 12 pour les commissaires suppléants.

La loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune.

MEMBRES TITULAIRES COMMUNE

Philippe PIARD
Régine ENEE
Michel HOUDUSSE
Martine ENEE
Jacky IMPOSTI
Gwénaëlle THOREL
Christophe CLEMENT
Nathalie STALLIN
Hervé RUIZ
Philippe LEFEVRE
Sébastien VAN DEN BUSSCHE

MEMBRES SUPPLEANTS COMMUNE

Laurence LA MARTA BLASCO
Céline NEUVILLE BOURDON
Isabelle CARPENTIER
Teddy LECOQ
Justine LERENDU
Valérie GUEUDET
Marina BONNEVIALLE
Estelle SIMON
William HERFORT
Arnaud CONTENTIN
Sylvain CHEDEVILLE
Loïc PAQUET

HORS COMMUNE TITULAIRE

Jean-Marc LEVERRIER

QUESTIONS DIVERSES

- SIAEP Argences Clos Morant
 - Compte rendu du 27 mai 2020 transmis par courriel le 02 juin 2020

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h50.

Affiché le : 08 juin 2020

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Claude MAGIS



Le Maire,
Alain PORQUET

